

ARRÊTÉ NO 030-17-2019

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. L'Arrêté no 030-00-2019 intitulé « Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » est modifié :

a) en ajoutant, à la liste des usages principaux de la zone parc commercial (C3), au paragraphe 320(1), les usages principaux de

- « • Vente de véhicules de plaisance neufs (petits)
- Vente de véhicules de plaisance neufs (gros); »

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : Le 30 octobre 2023

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : Le 30 octobre 2023

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : Le 14 novembre 2023

TROISIÈME LECTURE (par son titre)
ET ADOPTION : Le 14 novembre 2023



Denis Losier
Maire



Joey Thibodeau
Greffier municipal



J'atteste que cet instrument est enregistré ou déposé au bureau de l'enregistrement du comté de Gloucester
Nouveau-Brunswick
2024-01-23 10:16:03
date/date time/heure
44430581
number/numéro
K. O'Leary
Registrar-Conservateur